



Initiative Régionale
Amérique Latine et les Caraïbes
Sans Travail des Enfants



Organisation
internationale
du Travail

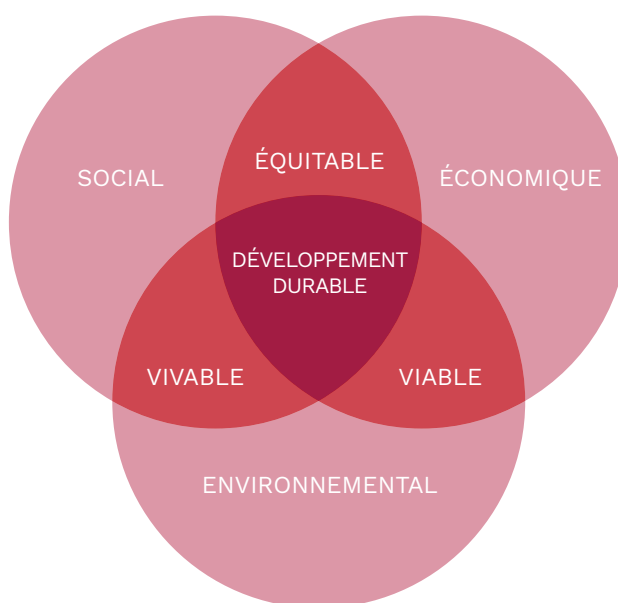
L'Amérique latine et les Caraïbes :
**Vers la première
génération
SANS TRAVAIL DES
ENFANTS**

.....
Une lecture intégrée et interdépendante de
l'Agenda 2030 à la lumière de la cible 8.7



En septembre 2015 et après trois ans de travail intense, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté par consensus l'Agenda 2030 pour le développement durable, un engagement mondial pour relever les défis que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient laissé en attente.

Après avoir adapté les objectifs et les cibles à leurs contextes, au cours des prochaines 15 années, chaque pays devra appliquer les objectifs de façon intégrée et inter liée pour atteindre la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, des fondements du développement durable.



Éradiquer la pauvreté + Lutter contre les inégalités + Promouvoir la croissance accompagnée de travail décent = Développement durable

17 Objectifs de développement durable

169 cibles associées

Universels, applicables à tous les pays du monde
Adoptés par les pays comme leurs, négociés par les États membres des Nations Unies pendant plus de trois ans, avec une vaste consultation



ODD 8 : **PROMOUVOIR UNE CROISSANCE** **ÉCONOMIQUE SOUTENUE,** **PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN** **EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL** **DÉCENT POUR TOUS**

Pourquoi est-il essentiel **d'éradiquer le travail des enfants** afin de parvenir à un développement durable ?

Mettre un terme au travail des enfants en 2025 vaudra dire que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les autres cibles.

Réaliser bon nombre d'objectifs énoncés dans l'Agenda 2030 dépendra du succès atteint dans la réduction du travail des enfants, car les progrès concernant l'amélioration de l'éducation, la réduction de la pauvreté, l'égalité ou un mode de vie saine et le bien-être trouvent des obstacles importants dans l'initiation prématurée des enfants et des adolescents au monde du travail, surtout lorsque qu'ils exercent des activités dangereuses ou sont des victimes de délits.

Concentrer les actions sur les familles avec des enfants et des adolescents à risque ou en situation de travail des enfants garantira des progrès dans d'autres cibles connexes, car on accompagnera une génération mieux éduquée, plus saine, avec des capacités améliorées pour le travail, moins susceptible de tomber dans la pauvreté et probablement beaucoup plus consciente et engagée pour la planète.



LE TRAVAIL **DES ENFANTS** **EN CHIFFRES**



Dans le **MONDE :**

168
millions

en situation de
travail des enfants

85
millions

effectuent des
travaux dangereux

LA CIBLE 8.7

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.



PRÉVENTION, la meilleure stratégie : Interrompre la trajectoire du travail des enfants

Empêcher les enfants depuis l'âge de cinq ans d'entrer sur le marché du travail veillera à la baisse progressive du travail des enfants. Au fur et à mesure qu'ils atteignent l'âge minimum pour le travail, on devra garantir qu'ils puissent travailler dans des conditions protégées et qu'ils ne réalisent pas d'activités dangereuses afin de pouvoir continuer leur éducation et leur formation.



En **AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES** :

12,5
millions

en situation de travail des enfants (8,8 % de la population âgée de 5 à 17 ans)

9,6
millions

effectuent des travaux dangereux

2,9
millions

sont en dessous de l'âge minimal autorisé pour travailler

Un **nombre indéterminé**

sont des victimes de délits couvrant diverses formes d'exploitation économique



ODD 4 : **ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

Les inscriptions dans l'enseignement primaire dans les pays en développement ont atteint 91 %, mais 57 millions d'enfants et d'adolescents ne sont toujours pas scolarisés. Dans le monde, 103 millions de jeunes n'ont pas un niveau minimal d'alphabétisation. Plus de 60 % sont des femmes.

Cible 4.1

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

En dehors de l'assiduité et la permanence, la qualité et les résultats scolaires sont fondamentaux : l'assiduité scolaire des enfants et des adolescents en situation du travail des enfants est élevée dans le primaire, mais les résultats de ceux qui travaillent sont pires que ceux de leurs pairs qui ne travaillent pas.

À l'école secondaire, la probabilité d'abandon scolaire d'un adolescent qui travaille est beaucoup plus élevée, ce qui limite l'accumulation des capacités et le développement des compétences et rend plus précaire la transition de l'école au travail ainsi que ses futures possibilités d'emploi.

Cible 4.2

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire.

Les interventions sociales dans les premières années de vie peuvent réduire certains dommages causés par des environnements adverses (comme dans le cas de situations de travail des enfants) : elles réduisent les inconvénients futurs et ont un rendement économique élevé non seulement pour les enfants bénéficiaires eux-mêmes, mais aussi pour leur progéniture et pour la société dans son ensemble.

Cible 4.3

D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire.

Le travail des enfants interrompt ou entrave la trajectoire de l'éducation et la formation et empêche de développer des compétences essentielles à la vie active. De cette façon, l'accès au marché du travail est limité à des emplois informels ou à bas salaires.

Cible 4.4

D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

La considération des cibles spécifiques d'éducation pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables (y compris ceux qui sont à risque ou en situation de travail des enfants), aidera à permettre à davantage de personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir obtenir un emploi de qualité.

Cible 4.5

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Garantir l'accès à l'éducation à des populations vulnérables concerne directement les enfants et les adolescents à risque ou en situation de travail des enfants en raison des conditions de vie de leurs familles.

Se pencher spécifiquement sur les formes les plus invisibles du travail des enfants, le travail domestique réalisé par des filles et des adolescentes et les tâches domestiques intensives en heures, réduirait les disparités entre les sexes et améliorerait l'accès et la permanence de celles-ci dans le système éducatif.

Beaucoup d'entre elles ne fréquentent pas l'école, et si elles le font, leurs chances de réussite sont beaucoup plus faibles en raison des exigences des activités liées à des modèles de genre et à la reproduction sociale du travail.

Cible 4.6

D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Le travail des enfants exige aux enfants et aux adolescents de consacrer du temps pour l'effectuer et cela réduit leur possibilité d'acquérir les compétences en lecture, écriture et arithmétique, indispensables pour travailler et vivre.

La réalisation de cette cible nécessitera de concentrer spécialement l'attention sur les enfants et les adolescents en situation de travail des enfants, dont les taux d'analphabétisme sont particulièrement élevés.



ODD 5 : **PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES**

Environ les deux tiers des pays dans les régions en développement ont atteint l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire.

Cible 5.1

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Les filles et les adolescentes qui travaillent, beaucoup d'entre elles sont victimes des pires formes de travail telles que l'exploitation sexuelle commerciale ou réalisant des travaux dangereux et invisibles comme les travaux domestiques, font l'objet d'une double discrimination découlant de leur condition féminine, de leur condition de travailleuses et probablement de leur origine autochtone ou de leur condition de migrantes. Ce sont des aspects qui se superposent les uns aux autres et aggravent les conditions de travail des enfants, en prenant souvent une forme plus extrême et plus secrète.

La lutte contre la discrimination rendra plus simple le chemin pour la réduction du travail des enfants, notamment pour ce qui concerne les modalités qui touchent en particulier les filles.

Cible 5.2

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Les filles et les adolescentes en situation de travail des enfants sont plus susceptibles que les garçons de tomber dans les pires formes de travail des enfants : parmi elles, le trafic et l'exploitation sexuelle, et par conséquent elles deviennent vulnérables au risque d'infection par le VIH/SIDA.

En Amérique latine et les Caraïbes, environ 1,7 millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA, dont presque 33 000 ont moins de 15 ans et 180 000 ont entre 15 et 24 ans. De ces dernières, 73 000 sont des adolescentes.

La plupart des enfants rendus orphelins par le VIH/SIDA survivent comme des enfants qui travaillent.



Cible 5.4

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

Les filles de travailleuses domestiques adultes qui - habituellement se trouvent dans des conditions précaires et d'informalité - sont plus susceptibles d'opter pour le même type de travail et d'abandonner l'école. Elles deviennent socialement invisibles.

Une des formes les plus graves du travail non rémunéré au foyer concerne le cas des *"criaditas"*, *"ahijadas"*, *"filhas de criação"* o *"restàvek"* : des filles et des adolescentes, qui sont remises par leurs parents à des familles qui prennent soin d'elles en échange de la promesse d'une éducation ou de l'accès à plus d'opportunités et qui finissent plutôt renfermées dans des foyers, chargées des tâches ménagères dangereuses.

Cible 5.5

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Tant que les filles et les adolescentes continuent à être impliquées dans des situations de travail des enfants - en particulier, les moins visibles comme le travail domestique ou l'exploitation sexuelle - la tâche de leur garantir l'accès à la santé sexuelle et reproductive sera très difficile et encore plus leur permettre de profiter des opportunités égales dans la prise de décisions dans les domaines politique, économique et publique.

Cible 5.6

Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.



ODD 1 : **ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES** **FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE**

836 millions de personnes vivent encore en extrême pauvreté.

1 personne sur 5 dans les régions en développement vit avec moins de 1,25 dollar par jour.

Cible 1.1

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).

Bien que la pauvreté ne soit pas toujours la cause du travail des enfants, car beaucoup de familles pauvres ne font pas travailler leurs fils et filles et il y a des familles ayant des ressources productives qui utilisent le travail des enfants, le manque de revenus est une forte incitation.

Cible 1.2

D'ici à 2030 réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

En sens inverse, le travail des enfants perpétue la pauvreté, produisant un cercle vicieux qui les relie. L'accès prématuré des enfants au marché du travail a un effet négatif sur leurs résultats scolaires, en les empêchant souvent de terminer leurs études, et en les mettant dans un état de vulnérabilité : ils risquent davantage d'être jeunes et adultes avec des emplois précaires, mal rémunérés, instables et non protégés, ce qui les rend plus vulnérables à la pauvreté.

De ce fait, il est important que les programmes pour la réduction de la pauvreté puissent reconnaître le travail des enfants comme un indicateur permettant d'agir sur les familles les plus vulnérables.

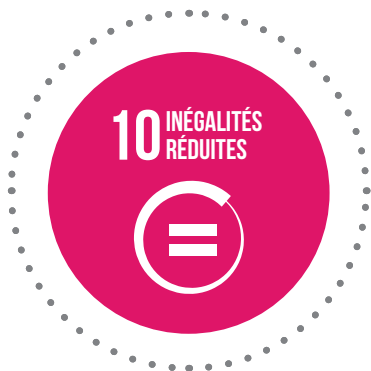


Cible 1.3

Mettre en œuvre des systèmes nationaux et des mesures appropriés de protection sociale pour tous, y compris des niveaux minima et d'ici à 2030 atteindre une couverture large de personnes pauvres et vulnérables.

Les crises à l'intérieur de la famille comme la perte d'emploi d'un membre adulte, problèmes imprévus liés à la santé (maladie grave ou accident du travail) et des situations défavorables à la production (sécheresses, inondations et peu accès au crédit) peuvent réduire drastiquement les revenus des ménages et pousser les enfants à quitter l'école et à travailler afin de contribuer aux revenus et à la récupération de la famille.

Les programmes publics pour l'emploi, la protection sociale de santé, les prestations de maternité et de paternité, la protection pour les personnes handicapées et les personnes souffrant de blessures ou de maladies liées à l'emploi, la sécurité du revenu chez les personnes âgées, la protection contre le chômage et les transferts conditionnés, en espèces ou en nature, sont des réponses qui peuvent avoir un impact sur la réduction du travail des enfants, mais on doit les reconnaître comme une variable particulière lors de la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques.



ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Entre 1990 et 2010, l'inégalité des revenus a augmenté de 11 % dans les pays en développement.

La grande majorité des ménages des pays en développement - plus de 75 % de la population - sont aujourd'hui dans des sociétés où le revenu est réparti de façon plus inégale que dans les années 1990.

Cible 10.1

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national.

L'insuffisance de revenus pour les ménages est l'une des principales raisons du travail des enfants et des adolescents dans la région ; de ce fait, la réalisation de cette cible pourrait avoir un impact positif direct dans sa réduction, car cela permettrait d'améliorer les chances de satisfaire des besoins fondamentaux, sans l'exigence de l'insertion prématurée des membres les plus jeunes des ménages sur le marché du travail.

Cible 10.2

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, leur sexe, leurs handicaps, leur race, leur appartenance ethnique, leurs origines, leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Selon les données disponibles dans la région, « les principales raisons de l'incorporation réduite des autochtones et des personnes d'ascendance africaine à l'éducation secondaire et postsecondaire sont, entre autres, une incidence plus élevée de la pauvreté et du travail des enfants et des adolescents ; la distance des écoles par rapport au lieu de résidence, en particulier dans les zones rurales ; la faible qualité des écoles auxquelles ils ont accès ; le manque de pertinence des programmes d'enseignement et la discrimination »¹. En effet, les groupes défavorisés socialement et politiquement au sein d'une société sont ceux qui se prêtent le mieux au travail des enfants.

¹ Cepalc (2015), page 29.

Cible 10.3

Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Les lois et les politiques sont des outils qui se trouvent sous la responsabilité de l'État et démontrent qu'il y a une bonne disposition et de l'intérêt pour aborder certaines questions. En matière de travail et d'enfance, il faudrait considérer en particulier les normes internationales du travail. Assurer le respect et l'application effective de ces normes, contribuera à faire des progrès dans la réalisation du travail décent et ceci aura un impact positif sur la prévention et la réduction du travail des enfants.

Cible 10.4

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

La migration des enfants et des adolescents, (accompagnés et non accompagnés) interne ou internationale est liée aux situations de travail des enfants.

Cible 10.7

Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

Lors de leur parcours de la campagne à la ville ou au passage des frontières, de nombreux garçons et filles entrent en contact avec des activités dangereuses ou sont des victimes des pires formes de travail des enfants (exploitation sexuelle, utilisation de mineurs pour le trafic de drogue, recrutement pour des groupes criminels, etc.).

Faciliter la migration et la mobilité régulière permet de pouvoir offrir des services de protection aux familles et aux enfants, en réduisant leur vulnérabilité à l'exploitation et en leur permettant d'accéder aux possibilités de croissance et de développement personnel, ce qui se traduira par des avantages à moyen et à long terme pour leurs lieux d'origine et de destination.



ODD 2 : **ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE**

795 millions de personnes (1 personne sur 9 dans le monde) n'ont pas assez de nourriture pour mener une vie saine et active.

500 millions de petites exploitations agricoles dans le monde, la plupart de culture en sec², fournit 80 % des aliments consommés dans la plupart du monde en développement.

Cible 2.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cible 2.2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation³ parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Les familles les plus touchées par la faim sont les plus pauvres. Chez elles, les facteurs encourageant le travail des enfants sont plus élevés et les risques augmentent en intégrant la malnutrition dans le cercle de la pauvreté.

De ce fait, le succès dans la lutte contre la faim apporte une stabilité politique et une croissance économique générale qui découragent le travail des enfants.

² L'agriculture en sec est celle dans laquelle l'être humain ne fournit pas d'eau pour l'irrigation des champs, mais il utilise seulement celle qui provient de la pluie.

³ La malnutrition modérée est définie comme correspondant à un rapport poids/âge entre -3 et -2 z-scores en dessous de la médiane indiquée par les normes OMS de croissance de l'enfant. Elle peut être due à un faible rapport poids/taille (amaigrissement/émaciation) ou à un faible rapport taille/âge (retard de croissance) ou à une combinaison des deux.



Cible 2.3

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Le travail agricole, surtout celui de petites productions familiales absorbe la plus grande quantité de main d'œuvre infantile et d'adolescents. En conséquence, il doit être évité par tous les moyens que le besoin souhaitable et nécessaire d'augmenter la productivité dans ces secteurs finisse par impliquer qu'une plus grande quantité d'enfants et d'adolescents soient au travail.

Les activités productives qui n'auront pas recours au travail des enfants auront plus de possibilités d'accès et de permanence dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui sont déjà mises sous pression pour qu'elles assurent le respect des droits de l'homme.

Cible 2.4

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Améliorer les pratiques agricoles peut avoir une incidence sur la réduction du travail des enfants, en particulier dans ses formes les plus dangereuses. Dans certains endroits, il sera nécessaire de moderniser les processus de production pour éviter l'utilisation de la main-d'œuvre infantile ; dans d'autres, il s'agira de mettre au point des systèmes qui permettront de réduire l'impact du changement climatique et la vulnérabilité des ménages ruraux à la sécheresse ou aux inondations, des ménages qui sont contraints à avoir recours à des enfants et des adolescents pour surmonter une période de crise.



ODD 16 : **PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS**

La corruption, les-pots-de vin, le vol et l'évasion fiscale coûtent quelque \$ 1,26 trillions par an aux pays en développement. Cette somme d'argent pourrait être utilisée pour aider ceux qui vivent avec moins de 1,25 \$ par jour pendant au moins six ans.

Le taux d'enfants quittant l'école primaire dans les pays touchés par les conflits a atteint 50 % en 2011, ce qui représente 28,5 millions d'enfants.

Cible 16.2

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

La violence dans des domaines comme la maison, l'école ou le quartier, est aussi un élément qui augmente les chances des enfants et des adolescents d'entrer prématurément sur le marché du travail, à la recherche de solutions qui les permettent d'échapper à ces conditions. Les formes les plus courantes de violence envers les enfants au travail sont de nature physique, psychologique, verbale et sexuelle. Il est crucial de renforcer une politique de tolérance zéro pour la violence envers les enfants au travail, soit dans le cadre d'une loi ou non, dans les lieux de travail organisés ou dans l'économie informelle ; et cet aspect devrait être considéré lors de l'implémentation des actions concrètes dans le cadre de cette cible.

Cible 16.3

Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Il est essentiel d'établir et d'appliquer le cadre réglementaire nécessaire pour aborder le travail des enfants, dans le sens que sa prévention et sa réduction contribuent à assurer le plein exercice des droits consacrés tels que l'éducation, la santé et la protection des enfants et des adolescents.



Cible 16.6

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Atteindre la prévention et la réduction du travail des enfants exige des institutions capables de mettre en œuvre les politiques nécessaires de manière efficace, avec une participation de multiples intervenants et aux différents niveaux territoriaux.

Dans le même ordre d'idée, le tripartisme et le dialogue social qui caractérisent les normes internationales sur le travail des enfants ont une valeur ajoutée pour la défense des droits et le renforcement de la cohésion sociale.

Cible 16.9

D'ici à 2030 garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

L'absence d'enregistrement des naissances rend invisible les garçons et les filles qui, souvent, appartiennent à des groupes particulièrement vulnérables au travail des enfants et limite leur accès aux systèmes de protection sociale, lesquels ont souvent un rôle déterminant pour prévenir l'initiation prématurée des enfants au travail ou pour les retirer des d'activités dangereuses.

Trois des principaux obstacles au plein enregistrement des naissances sont : le manque de connaissances des familles sur son importance, les obstacles administratifs et le paiement d'enregistrement exigé dans certains endroits.



ODD 3 : **PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE**

Chaque année, plus de 6 millions d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire. Les enfants nés dans la pauvreté sont presque deux fois plus susceptibles de mourir avant l'âge de cinq, que ceux des familles plus aisées.

Cible 3.4

Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Les dommages découlant du travail des enfants non seulement portent préjudice à la santé des enfants à court terme (sinistralité au travail dangereux) mais ils se poursuivent et parfois deviennent visibles seulement à l'âge adulte. Tout cela entraîne, par conséquent, une pression sur les budgets des services de santé publique.

Cible 3.5

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

Dans la mesure où l'on réussit à éliminer le travail des enfants dans ses pires formes - travail dangereux et formes délictueuses tels que l'exploitation sexuelle -, dans lequel la consommation de stupéfiants et d'alcool est commune, on préviendra sa consommation et son abus actuels (chez les enfants et les adolescents) et futurs (en tant qu'adultes).

Cible 3.9

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

La plupart des travaux dangereux est concentrée dans l'agriculture et dans l'exploitation minière (artisanale et informelle), des secteurs qui font un usage intensif de produits chimiques qui affectent fortement les enfants et les adolescents liés à ces activités.

Faire des progrès dans cette cible, implique améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail pour les adultes et contribue à réduire les risques auxquels les enfants et adolescents sont exposés.



ODD 13 : **PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS**

Entre 1880 et 2012, la température moyenne mondiale a augmenté de 0,85 degrés Celsius.

Les émissions ont augmenté plus rapidement entre 2000 et 2010 qu'au cours de chacune des trois décennies précédentes.

Cible 13.1

Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Le travail des enfants est une stratégie des familles pour faire face aux dommages résultant des changements climatiques, et il est possible que des enfants vivant en milieu rural soient affectés avec plus d'intensité, soit parce qu'ils sont incorporés comme force de travail pour augmenter ou récupérer la production ou parce qu'ils sont incorporés au marché du travail en tant que stratégie complémentaire de subsistance familiale.

Cible 13.3

Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Les familles pauvres étant moins protégées sont plus vulnérables à la récurrence des phénomènes climatiques extrêmes ou inattendus et le sentiment de risque favorise la participation des enfants et des adolescents au travail, en tant que stratégie visant à préparer les familles pour les affronter ou pour atténuer leurs effets.



MESSAGES CLÉS

1

Les ODD doivent être compris comme un réseau de relations et de sens convergeant sur le développement durable abordé dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale. Il ne s'agit pas seulement de la nécessité d'engager l'ensemble des acteurs capables d'avoir une influence sur les résultats prévus, mais de progresser dans un travail à plusieurs niveaux qui comprend au même temps les niveaux local, national, régional et mondial.

2

La cohérence et la cohésion de l'ensemble des ODD sont renforcées par l'identification des trois piliers fondamentaux pour les atteindre : la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'équité et la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, fondée sur le plein emploi productif et le travail décent, comme une combinaison efficace pour générer des modèles de développement réellement durables.

3

La dimension du travail décent, exprimée dans l'ODD 8 et ses cibles, est située au cœur de l'Agenda 2030 et met l'accent sur le besoin d'encourager des stratégies économiques qui permettent de créer des emplois meilleurs et plus nombreux pour générer un pouvoir d'achat qui favorise l'investissement, lequel à son tour augmentera la productivité et apportera de la compétitivité et de la prospérité à un marché globalisé. Mais ce processus ne sera pas automatiquement ni durable ni inclusive, il faudra avoir un cadre des institutions, des organisations, des lois et des politiques et une culture du dialogue social qui permettent de régir le monde du travail et le fonctionnement des marchés du travail.⁴

4

La cible 8.7 qui fait référence à « mettre fin au travail des enfants en 2025 » implique faire des progrès quant au moins 35 cibles qui, incluses dans d'autres objectifs différents de l'ODD 8, maintiennent une relation directe avec la réduction du travail des enfants et supposent de renforcer la cohérence des politiques publiques au niveau national et promouvoir un soutien mutuel aux niveaux mondial et régional.

⁴ Voir : http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/105/reports/reports-to-the-conference/WCMS_479682/lang--fr/index.htm page 6.



5

La création de l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants⁵ est une expression de cette poursuite de soutien mutuel pour faire progresser la réalisation de l'Agenda 2030. Vingt-sept gouvernements, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs composent cette plate-forme de coopération intergouvernementale qui a été proposée pour accélérer la réduction du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes et atteindre la cible 8.7, à travers de l'aide à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de politiques qui puissent répondre efficacement aux changements des conditions économiques existantes et qui ont en grande partie conduit à la réduction du travail des enfants qui présente actuellement la région.



6

L'Initiative régionale, fondée sur une approche de l'alignement des politiques et d'appropriation des acteurs nationaux, et en tenant compte des caractéristiques que le travail des enfants et des adolescents présente aujourd'hui, a conçu un cadre d'accélération des politiques publiques qui cherche à atteindre la première génération sans travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes.

À cet effet, elle propose une stratégie qui combine trois types d'intervention :

De prévention :

Interventions adressées aux enfants, garçons et filles, depuis les 5 jusqu'aux 17 ans, avec une approche de cycle de vie qui les suive dans leur développement et satisfaction de leurs besoins particuliers afin d'interrompre le travail des enfants.

De rétablissement de droits :

Interventions axées sur des enfants et des adolescents qui sont déjà dans une situation de travail des enfants, y compris les pires formes, et qui doivent être retirés d'urgence d'activités dangereuses et de formes d'exploitation économique qui constituent un délit.

De durabilité :

Interventions pour assurer l'institutionnalisation des politiques publiques visant à la prévention et à la réduction du travail des enfants ainsi qu' à la protection du travail adolescent autorisé, en promouvant et en renforçant l'articulation entre les programmes et les services publics et privés qui ont une incidence sur le sujet.

⁵ Voir le document cadre de l'Initiative régionale sur : <http://iniciativa2025alc.org/sites/default/files/initiative-regionale-cadre.pdf> page 17 et suivantes.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'analyse intégrée du développement durable est cruciale, car elle fournit des critères pour promouvoir des mesures contre le travail des enfants dans des politiques et des programmes plus larges comme la promotion de l'emploi, l'éducation et la lutte contre la pauvreté et les inégalités, les politiques de développement agricole et de la santé, entre autres.

7

Bref, il s'agit d'adopter une vision intégrale et intégrée, fondée sur une approche holistique en mesure de saisir et d'articuler les relations et les synergies entre les objectifs et les thèmes interdépendants ; un modèle de travail qui nécessitera une conception institutionnelle adaptée aux nouveaux défis et ouverte à la participation de tous les acteurs du développement. De ce fait, le financement officiel de l'Agenda 2030 doit prêter attention aux enfants et aux adolescents en situation de travail des enfants, une voie que la coopération Sud-Sud et le secteur privé devront renforcer ; ce dernier par son propre rôle dans la sphère productive aura une tâche qui mérite une attention particulière.

8

Dans ce contexte, l'Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants constitue une plate-forme idéale pour rassembler la volonté politique et les capacités de différents acteurs, publics et privés, avec l'appui de la coopération internationale, pour mettre un terme au travail des enfants en 2025 et faire ainsi un pas essentiel vers la construction du développement durable que le monde s'est fixé comme destination.

Faire des progrès dans la prévention et la réduction du travail des enfants exige aborder de différentes questions, compte tenu de ses multiples causes.

Pour atteindre la cible « mettre un terme au travail des enfants sous toutes ses formes en 2025 », il sera nécessaire, entre autres, de réduire la pauvreté, améliorer l'éducation, promouvoir l'égalité entre les sexes et mettre en œuvre des politiques de protection sociale. En même temps, les progrès dans la réduction du travail des enfants faciliteront les progrès dans chacun de ces sujets et, par conséquent, dans la réalisation des cibles correspondantes.

D'après cette logique, l'analyse de l'interdépendance qu'on propose est basée sur l'examen des liens entre la cible d'éradication du travail des enfants et les autres objectifs, avec lesquels on a identifié des voies d'incidence réciproque directe, à partir d'une analyse des corrélations thématiques basée sur l'évidence empirique dans chaque domaine.

Chaque cible identifiée comme « d'incidence directe » est considérée comme un impact sur la relation entre le travail des enfants et l'objectif qui la contient, ainsi le nombre total d'impacts sur chaque objectif fournit un indicateur du degré d'interdépendance entre l'objectif et le travail des enfants. En aucun cas on n'a considéré des critères d'importance ou d'hierarchie d'une cible sur un autre. De même, dans cette analyse on établit et examine, sur la base des informations disponibles, la relation bidirectionnelle ; on ne propose pas un modèle de réseau, mais des relations.

En appliquant les critères décrits, l'analyse du lien entre la cible 8.7 et l'ensemble des ODD portera sur huit objectifs et 35 cibles spécifiques, classés en fonction de leur degré d'interdépendance. Le résultat de l'analyse faite est illustré par la figure suivante :

